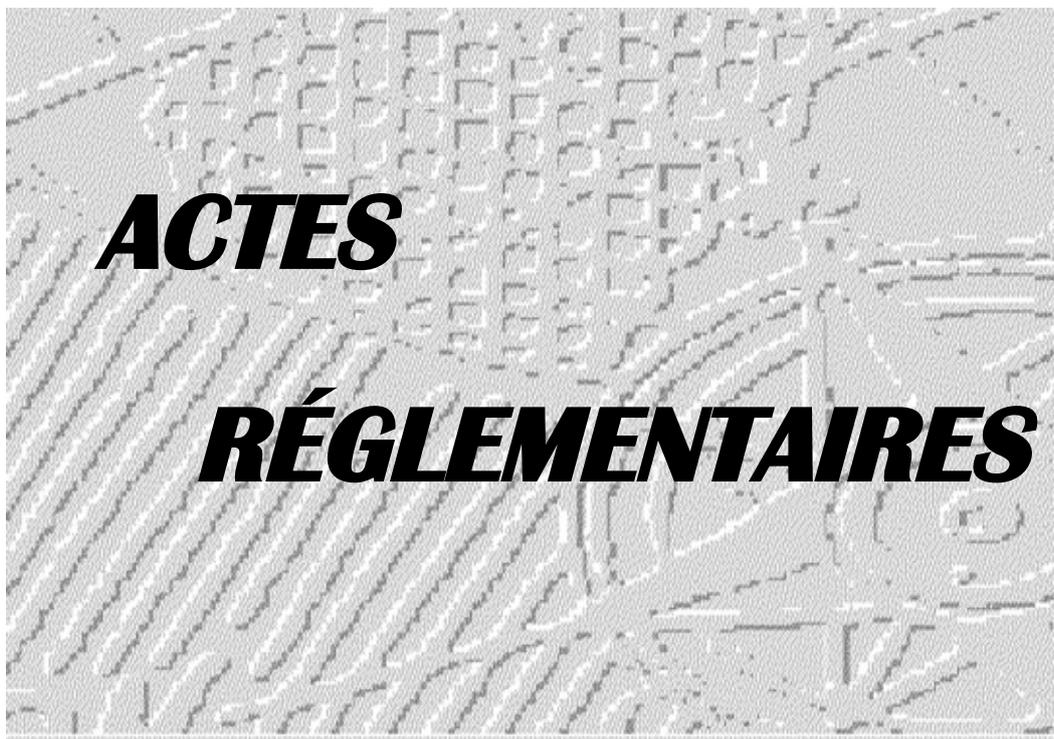


**M
A
R
S**

**2
0
2
4**



ACTES

RÉGLEMENTAIRES

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 25 mars 2024

www.regionreunion.com

Sommaire des arrêtés

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 24001684.....
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
APPELÉ À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) DU 25 MARS 2024

2 - ARRÊTÉ DAJCP N° 24001799.....
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
APPELÉ À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) DU 25 MARS 2024

ARRETE DAJCP N° 24001684

**Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional
appelé à siéger au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial (CDAC) du 25 mars 2024**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** La délibération du Conseil régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil régional ;
- Vu** L'arrêté n° 439-SG/SCOPP/BAICI du 13 mars 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SCI RALI en vue de la création d'un ensemble commercial de 1555 m² situé 7 bis rue Jean-Baptiste Ponama – Sainte-Clotilde.

Considérant que Madame La Présidente sera absente lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 25 mars 2024 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Pascal PLANTE, conseiller régional, est désigné en qualité de représentant de la Présidente du Conseil régional pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 25 mars 2024 à laquelle sera examiné le projet susvisé.
- Article 2 :** La délégation accordée s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil régional.
- Article 3 :** La Présidente du Conseil régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Sainte-Clotilde, le 22 MARS 2024
La Présidente du Conseil régional

Notifié le :
Signature de Monsieur Pascal PLANTE
Conseiller régional



Huguette BELLO

ARRETE DAJCP N° 24001799

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional appelé à siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 25 mars 2024

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** La délibération du Conseil régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil régional ;
- Vu** L'arrêté n° 429-SG/SCOPP/BAICI du 13 mars 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SCI MORENA en vue de la création d'un ensemble commercial de 1351,37 m² – ZAC des Grègues II à Saint-Joseph.

Considérant que Madame La Présidente sera absente lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 25 mars 2024 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Pascal PLANTE, conseiller régional, est désigné en qualité de représentant de la Présidente du Conseil régional pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 25 mars 2024 à laquelle sera examiné le projet susvisé.
- Article 2 :** La délégation accordée s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil régional.
- Article 3 :** La Présidente du Conseil régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Notifié le :
Signature de Monsieur Pascal PLANTE
Conseiller régional

Sainte-Clotilde, le 25 MARS 2024
La Présidente du Conseil régional

Huguette BELLO

